

SHARE STEVIA

La campagne « Share Stevia »	3
Qu'est-ce que la biopiraterie ?	4
Le peuple autochtone Guarani : exploitation et discrimination	5
Les Kaiowa/Paï Tavyterâ et la Stévia: une longue histoire	6
Pourquoi la Stévia ?	7
Pour aller plus loin	8
Partenaires et contacts	8



Communiqué de presse

La campagne « Share Stevia » demande à Coca-Cola de cesser ses pratiques de biopiraterie et de respecter les droits des peuples Guaranis.

La nouvelle campagne menée par France-Libertés et SumOfUs accuse Coca-Cola de biopiraterie dans le cadre de l'utilisation d'édulcorants issus de la plante Stévia. Ces organisations exigent que les multinationales cessent de violer les droits fondamentaux des peuples autochtones et entrent immédiatement en négociation avec les populations détentrices du savoir traditionnel des propriétés sucrantes de la Stévia.

« Share Stevia », une campagne internationale

France Libertés et SumOfUs s'associent pour lancer une campagne d'envergure internationale afin de dénoncer les mauvaises pratiques des multinationales. Une pétition exhorte Coca-Cola à changer ses pratiques. Elle est traduite en 5 langues.

L'objectif est de rendre justice aux peuples autochtones détenteurs de savoirs ancestraux en encourageant les entreprises biopirates à entrer en négociation avec ces peuples.

Un cas de biopiraterie

La campagne est lancée alors que de plus en plus de boissons allégées en sucre et de produits peu caloriques inondent le marché, et utilisent des édulcorants dérivés de la plante Stévia pour satisfaire la demande des consommateurs.

La Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya stipulent que les détenteurs de savoirs traditionnels sur la biodiversité ont le droit de tirer profit des connaissances qu'ils ont développées, protégeant ainsi les communautés autochtones d'actes biopirates. Mais alors que les glycosides de stéviol, édulcorants à base de Stévia utilisés par les entreprises multinationales sont issus de la tradition guaranie, ces peuples n'ont reçu aucune compensation pour les ventes de produits contenant de la Stévia, ce qui représente pourtant un marché de plusieurs milliards de dollars US par an !

Rendre justice aux peuples Guaranis

« Les Guaranis Kaiowa et Pai Tavytera sont des peuples autochtones vivant à la frontière entre le Brésil et le Paraguay. Ils sont à l'origine du savoir sur les propriétés sucrantes de la Stévia ; on parle de connaissances traditionnelles ancestrales. Cependant, ils ne retirent aucun avantage de l'utilisation et de la commercialisation de produits dérivés de la Stévia : il s'agit très clairement d'un cas de biopiraterie. En outre, la situation de ces peuples est critique : ils subissent accaparement des terres, pauvreté, suicides et assassinats », explique Marion Veber, chargée du programme Droits des peuples chez France-Libertés.

« Les peuples Guaranis ont très longtemps utilisé les propriétés sucrantes uniques des feuilles de Stévia. Mais des entreprises comme Coca-Cola se sont emparées des propriétés naturelles de la plante, et les Guaranis se retrouvent impuissants face à ses appropriations illégales. Nous appelons les producteurs et les entreprises commercialisant des produits à base de Stévia à s'engager dans un processus de négociation avec les Guaranis afin de mettre en place un protocole d'accord pour un partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation de la Stévia », dénonce Nabil Berbour, chargé de campagne à SumOfUs.

Cette campagne est menée par France-Libertés, SumOfUs, Public Eye et Pro Stevia Schweiz actions.sumofus.org/a/coca-cola-partagez-les-profits-percus-grace-aux-produits-a-base-de-stevia

La campagne « Share Stevia »

Une campagne pour inciter les entreprises qui utilisent des glycosides de stéviol dans leurs produits à entrer en négociation avec les Guaranis.

Chiffres clé de la campagne

- 5 langues : français, anglais, allemand, espagnol, portugais
- 4 partenaires : France-Libertés, SumOfUs, Public Eye et Pro Stevia Schweiz

Une pétition : Des multinationales font du profit grâce aux édulcorants à base de Stévia en violant les droits de peuples Guaranis.

Demandez à Coca-Cola de négocier un accord équitable avec les détenteurs du savoir traditionnel sur la Stévia.

De plus en plus de boissons allégées en sucre et de produits peu caloriques inondent le marché, et utilisent des édulcorants dérivés de la Stévia. Le développement et la commercialisation de ces édulcorants violent les droits des peuples autochtones qui sont à l'origine du savoir sur les propriétés sucrantes de la Stévia.

Les Guaranis Kaïowa et Paï Tavytera qui vivent à la frontière entre le Paraguay et le Brésil sont les détenteurs du savoir traditionnel sur l'utilisation de la Stévia. Mais alors que les édulcorants à base de Stévia utilisés par les entreprises telle que Coca-Cola sont issus de la tradition guaranie, ces peuples n'ont reçu aucune compensation pour les ventes de produits contenant de la Stévia, qui représentent pourtant un marché de plusieurs milliards de dollars US. Or, la situation des Guaranis est critique : ils subissent accaparement de terres, pauvreté, suicides et assassinats.

Les conventions internationales reconnaissent que les détenteurs de savoirs traditionnels ont le droit à un partage juste et équitable des avantages découlant de l'usage commercial des connaissances qu'ils ont développées, protégeant ainsi les peuples autochtones de ce que l'on appelle la biopiraterie. Mais alors que le savoir traditionnel des Guaranis est à la base de l'utilisation de édulcorants dérivés de la Stévia, ils ne reçoivent pas un seul centime.

Exigez de Coca-Cola qu'elle s'engage à négocier avec les Guaranis pour trouver un accord juste et équitable de partage des avantages perçus grâce aux produits à base de Stévia.

Depuis trop longtemps, le grand public est resté dans l'ignorance du goût amer qui se cache derrière les produits à base de Stévia. Mais grâce à cette campagne et au rapport « Stévia, une douceur au goût amer », les choses vont changer. Aujourd'hui, il est temps de s'unir pour exiger que les entreprises qui profitent du savoir des Guaranis reconnaissent ce qu'elles leur doivent.

Signez la pétition pour exiger que Coca-Cola négocie un accord avec les Guaranis pour un partage juste et équitable des bénéfices issus de la commercialisation des produits à base de Stévia.

<https://actions.sumofus.org/a/coca-cola-partagez-les-profits-percus-grace-aux-produits-a-base-de-stevia/>

Qu'est-ce que la biopiraterie ?

La biopiraterie fait référence aux pirates de la biodiversité qui vont privatiser des plantes ou semences, notamment par le biais du brevet. Au-delà de la ressource génétique, la biopiraterie désigne l'appropriation des connaissances traditionnelles des communautés locales, rurales et autochtones sur la biodiversité les entourant, sans leur consentement et sans partage des bénéfices liés à la valorisation de ces ressources.

La biopiraterie sévit partout dans le monde, menaçant les semences des paysans jusqu'à la pharmacopée des populations autochtones. La biodiversité et les connaissances traditionnelles qui y sont associées sont l'objet de convoitises de la part des entreprises et des instituts de recherche.

« Lors de la première colonisation, les peuples autochtones se sont fait voler leurs terres. Au moyen des droits de propriété intellectuelle et des brevets, on se trouve à piller l'esprit et le corps des peuples autochtones ; la vie elle-même se fait coloniser ». Vandana Shiva.

Au-delà de l'injustice que représente la biopiraterie, des **impacts concrets** peuvent en découler.

- Impact *environnemental* : des plantes ou semences en étant l'objet de brevets peuvent devenir particulièrement demandées pour leur exploitation commerciale cosmétique, pharmaceutique ou alimentaire, entraînant par exemple le développement intensif de la ressource en question, une perturbation des écosystèmes, le développement de monocultures et donc mettre à mal l'environnement de vie des communautés locales.
- Impact *économique* tel que paiement de royalties dans le cas de brevetage de plantes et semences ou encore une augmentation du coût de la plante. En Inde, le prix du neem, arbre qui a été l'objet de biopiraterie dans les années 1990, a été multiplié par 10 rendant très difficile l'accès à cette plante particulièrement utilisées par les populations locales pour ses nombreuses propriétés.
- Impact *social* : il ne faut pas négliger les tensions que peut déclencher la biopiraterie. Vol des savoirs, forme de colonisation mais aussi parfois bouleversement des modes de vie même du peuple du fait de l'inflation, du bouleversement des écosystèmes ou des agricultures...

Pour protéger les peuples et la biodiversité des biopirates, il existe deux textes fondamentaux : la *Convention sur la Diversité Biologique (CDB)*, issue du Sommet de Rio de 1992, et le *Protocole de Nagoya*, négocié au Japon en 2010 et entré en vigueur en 2014. Ces deux textes posent le principe de l'APA, c'est-à-dire de l'accès et du partage juste et équitable des avantages. En pratique, l'entreprise ou l'institut de recherche qui tirera profit des ressources biologiques prélevées devra redistribuer une partie de ces bénéfices, soit en reversant directement une partie sous forme de redevance (partage monétaire), soit via un partage non monétaire (préservation de la biodiversité ou des connaissances traditionnelles, contribution à des activités de recherche, d'éducation, de formation, de sensibilisation...).

La CDB et le Protocole de Nagoya marquent une avancée certaine dans la protection des ressources de la biodiversité face aux phénomènes de Biopiraterie. Mais la question de leur application pratique reste floue, peu de choses sont précisées dans ces textes de Droit international. En outre, c'est au bon vouloir des États d'appliquer concrètement ces textes dans leur droit national.

Face à ces problématiques, France Libertés prône et cherche à défendre la reconnaissance et le respect des savoirs traditionnels des peuples autochtones liés aux ressources génétiques. La Fondation joue ainsi un rôle de sentinelle contre la biopiraterie. Elle pratique des actions de veille afin de repérer puis dénoncer des cas de biopiraterie que ce soit par le biais d'actions juridiques ou médiatiques. Dans le but de sensibiliser aux enjeux de la biopiraterie, France Libertés a déjà porté cette thématique essentielle lors de nombreux événements. La Fondation organise notamment des rencontres internationales contre la biopiraterie qui visent à rassembler de multiples acteurs et réfléchir aux alternatives possibles.

Le peuple autochtone Guarani : exploitation et discrimination

Le peuple autochtone Guarani vit dans la partie sud du Brésil, dans le nord de l'Argentine, au Paraguay et en Bolivie. Les groupes guaranis qui ont utilisé la Stévia au cours des siècles sont les Guarani-Kaiowa du Brésil et Paï Tavyterâ du Paraguay. Ils habitent la région frontalière entre le Paraguay et le Brésil.

À l'instar de nombreux autres peuples autochtones, les Guaranis ont souffert de longue date de l'exploitation et de la discrimination. Actuellement, le problème majeur pour ces communautés est la perte de leurs territoires liée à l'augmentation des surfaces agricoles et d'élevage.

Les Paï Tavyterâ

La population des Paï Tavyterâs au Paraguay représente 15 097 habitants, répartis dans 61 communautés. Du fait de la spoliation et de la déforestation liées à l'expansion de la frontière agricole, les Paï Tavyteras n'utilisent qu'une petite partie de leur territoire traditionnel. Autrefois basé sur la chasse, la pêche et la cueillette, leur système alimentaire dépend aujourd'hui de plus en plus des activités de petits exploitants agricoles et du travail salarié dans les exploitations d'élevage (Glaser, 2011). Quatorze communautés ne disposent d'aucune terre. De plus, les actes de violence des propriétaires des ranchs et des plantations qui entourent leurs territoires se multiplient dans une zone de plus en plus contrôlée par les barons de la drogue.

Les Kaiowa

En 2010, près de 46 000 Guarani-Kaiowas vivaient du côté brésilien de la frontière, dans la région du Mato Grosso do Sul. Au cours du siècle dernier, ils ont perdu pratiquement tous leurs territoires dans cet État, alors essentiellement couvert de forêt. Aujourd'hui, ils vivent entassés dans des petites réserves souvent surpeuplées, entourées de pâturages pour l'élevage du bétail et de plantations de canne à sucre. La plupart des Kaiowas ne disposent d'aucune terre et vivent dans de petites tentes au bord des routes. De ce fait, les connaissances traditionnelles de l'usage de la Stévia ont pratiquement disparu.

De nombreuses communautés ont tenté de récupérer des parcelles de leurs territoires ancestraux. Elles sont confrontées à une extrême violence. Du fait de l'opposition des grands propriétaires terriens les demandes de démarcations de terres actuelles n'ont pas encore été appliquées. Si les conflits violents relatifs aux terres existent de longue date dans la région du Mato Grosso do Sul, les attaques menées contre les Guaranis se sont nettement intensifiées au cours des dernières années. Cette perte de territoires a conduit les populations kaiowas à la pauvreté complète et à une crise alimentaire. Du fait des faibles possibilités d'autres moyens de subsistance, la plupart d'entre eux travaillent dans les plantations de canne à sucre dans des conditions extrêmement précaires. D'autres problèmes graves se posent, dont le manque d'installations médicales appropriées. Possédant une relation spirituelle forte avec leur terre ancestrale, la perte de leur territoire provoque une grande souffrance au sein de ces communautés. Cette situation a engendré une vague de suicide unique en Amérique du Sud.



■ Les Guaranis en Amérique du Sud

Source www.pueblosoriginarios.com

Les Kaiowa/Paï Tavyterâ et la Stévia: une longue histoire

Les Guaranis connaissent depuis des siècles les propriétés édulcorantes des feuilles de Stevia, qu'ils appellent *Kaa he'e* (herbe sucrée). Les Guaranis adoucissent le maté avec ses feuilles et en font des gâteaux. Ils lui reconnaissent aussi diverses propriétés médicinales : la prévention des caries, l'aide à la digestion, la stimulation intellectuelle, l'action anti-séborrhéique, etc. Ils utilisent également la plante dans leurs cérémonies sacrées. La Stévia a acquis sa notoriété hors du Paraguay après son obtention par le docteur Moises Santiago Bertoni, botaniste suisse, qui avait étudié ces espèces et leurs propriétés édulcorantes chez les Guaranis et les Mestizos en 1887.

Les connaissances traditionnelles des Guaranis Paï Tavyterâ et Kaiowa sont à l'origine de l'ensemble du phénomène de commercialisation de la Stévia et des produits qui en sont dérivés, les glycosides de stéviol. Cependant, le droit des Guaranis Paï Tavyterâ et Kaiowa au partage des avantages découlant de l'utilisation de leurs connaissances traditionnelles, conformément à la Convention sur la diversité biologique (CBD) et au Protocole de Nagoya, est bafoué.

Les entreprises produisant ou utilisant des glycosides de stéviol doivent s'engager dans une négociation avec les Guaranis Paï Tavyterâ et Kaiowa pour un partage juste et équitable des avantages résultant de la commercialisation des glycosides de stéviol.

Pour aller plus loin :

- Les Guaranis www.survivalfrance.org/peuples/guarani
- Guaranis www.gitpa.org/web/relGUARANI%20.pdf
- Le suicide des Guaranis - Comment la séparation entre l'homme et la nature peut affecter le psychisme www.survivalfrance.org/textes/3278-suicides-guarani
- Journée mondiale de la santé mentale : une épidémie de suicides dévaste les Guaranis www.survivalfrance.org/actu/9641
- Violations of the rights of the guarani of mato grosso do sul state, Brazil assets.survival-international.org/documents/207/Guarani_report_English_MARCH.pdf
- Marcos Glauser, 2011. *Desculturación y regeneración cultural. Aportes del sistema alimentario y agroecológico Pai-Tavytera. Base Investigaciones Sociales. Asunción* www.baseis.org.py/publicaciones/desculturacion-y-regeneracion-cultural-2/

Pourquoi la Stévia ?

La Stévia est une plante à pouvoir sucrant qui vient de la région de la cordillère d'Amambay à la frontière entre le Paraguay et le Brésil. C'est à partir du savoir traditionnel des Guaranis sur l'utilisation de la Stévia comme édulcorant que découlent presque toutes les commercialisations actuelles de la Stévia sous la forme de glycosides de stéviol.

De plus en plus de boissons allégées en sucre et de produits peu caloriques inondent le marché et utilisent des édulcorants dérivés de la plante Stévia pour satisfaire la demande des consommateurs : Coca Cola Lige, Fanta, Pepsi Next, Sirop Teissere, jus d'orange Réa, Tomato Ketchup Heinz,...



Pour aller plus loin

- Lire le rapport « Stévia, une douceur au goût amer » (2015)
- Consulter le rapport de suivi (2016)
- Consulter la liste des entreprises contactées
- Lire le courrier envoyé aux entreprises

Partenaires et contacts



France Libertés - www.france-libertes.org

Créée par Danielle Mitterrand en 1986, France Libertés est une fondation reconnue d'utilité publique, à but non lucratif et dotée du statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies. France Libertés a pour mission de défendre les droits humains et les biens communs du vivant. La Fondation Danielle Mitterrand contribue à la construction d'un monde plus solidaire.

Contacts :

Léna BAUER - [lena.bauer@france-libertes.fr](mailto:lana.bauer@france-libertes.fr) - 01 53 25 10 55 - 06 74 29 78 52

Camille DECHAMBRE - communication@france-libertes.fr - 01 53 25 10 47



SumOfUs

SumOfUs est un mouvement mondial de consommateurs, investisseurs, et travailleur déterminé-e-s à faire rendre des comptes aux grandes entreprises, et à tracer une nouvelle voie juste et soutenable pour l'économie mondiale. SumOfUs, c'est aussi plus 50 millions d'actions prises par plus de 10 millions de personnes répartis dans le monde entier depuis notre création.